

# Partir en Europe avec *ERASMUS+*



## Premières étapes

### Sommaire :

1. Le concept
2. Séjours « cours » ou « stage » ?
3. Périodes de mobilité
4. Destinations
5. Bourses
6. Cours de langues
7. Comment postuler?

### 1. Le concept

Le programme Erasmus+ offre aux étudiants la possibilité de pouvoir étudier ou faire un stage (pour un total de 12 mois par cycle : Bac, Master, Doctorat), dans un autre pays européen, en ayant l'assurance que les cours réussis ou le travail effectué en stage à l'étranger seront pleinement reconnus et validés par l'établissement d'origine.

## 2. Séjours « cours » ou « stage » ?

### Qu'est-ce qu'un séjour « cours » ?

Il s'agit de suivre des cours auxquels vous pouvez éventuellement associer des travaux pratiques, un stage ou un projet organisés par une de nos **institutions partenaires** (c'est-à-dire avec qui nous avons un **accord bilatéral**).

La liste des institutions partenaires est disponible sur le site de la Haute Ecole.

**Les crédits ECTS seront attribués par l'institution d'accueil** (sous la forme d'un **relevé de note ou Transcript of Records**) et pleinement reconnu par la Haute Ecole Paul-Henri Spaak. C'est la raison pour laquelle nous veillons à ce que les cours suivis à l'étranger soient suffisamment proches de ceux dispensés chez nous.

### Les grands principes:

- durée comprise entre 13 semaines et 12 mois
- accessible à tout étudiant inscrit dans une institution participant au programme
- mobilité possible à partir de la 2<sup>ème</sup> année de BAC
- une seule mobilité-études dans le parcours de l'étudiant
- mobilité organisée dans le cadre d'un accord bilatéral entre les institutions d'origine et d'accueil détentrices d'une Charte universitaire Erasmus
- mobilité régie par une convention d'études individualisée
- période de mobilité reconnue par le biais des ECTS

### Durée du séjour

**Minimum : 3 mois (13 semaines)**

**Maximum : 12 mois**

En général, les étudiants partent pour un quadrimestre complet, soit 5 mois.

**Si un étudiant reste moins de 3 mois ou n'envoie pas son attestation de séjour et son rapport dûment complétée au service des relations internationales, il devra rembourser l'intégralité de sa bourse.**

Si un étudiant échoue et doit présenter une 2<sup>ème</sup> session. Celle-ci aura lieu à l'étranger et sans bourse Erasmus sauf accord des directions des deux établissements.

### Qu'est-ce qu'un séjour « stage » ?

Ces séjours sont exclusivement destinés aux étudiants ayant un stage prévu dans leur programme d'étude. Si vous choisissez cette option, vous ne pouvez **pas suivre de cours (ce qui n'exclut pas une activité académique telle que la rédaction d'un mémoire/TFE).**

**Les crédits ECTS seront attribués par la Haute Ecole Paul-Henri Spaak** sur base d'une évaluation remise par l'organisme d'accueil.

Pré-requis : une bonne connaissance de la langue du pays est indispensable pour s'adapter au mieux et profiter au maximum de cette expérience professionnelle.

### Les grands principes :

- durée comprise entre 9 semaines et 12 mois
- accessible à tout étudiant inscrit dans une institution participant au programme
- une seule mobilité-stage dans le parcours de l'étudiant
- mobilité régie par une convention de formation individualisée
- période de mobilité reconnue par le biais des ECTS

### Durée du séjour

**Minimum : 2 mois (9 semaines)**

**Maximum : 12 mois**

En général, les étudiants partent pour un quadrimestre complet, soit 5 mois.

**Si un étudiant reste moins de 9 semaines ou n'envoie pas son attestation de séjour et son rapport dûment complétée au service des relations internationales, il devra rembourser l'intégralité de sa bourse.**

### A noter :

La procédure sera quelque peu différente si vous partez étudier dans une institution partenaire ou si vous partez en stage en entreprise, par exemple. Ces différences reposent principalement sur le fait que **dans le cadre d'un séjour cours, vous pourrez compter sur la structure de l'université d'accueil** (cours de langue, recherche de logement, etc.). Ce ne sera pas le cas si vous partez **en stage en dehors d'une structure académique**. Dans ce cas précis, **vous serez plus proche de la vie professionnelle et, par conséquent, davantage livré à vous-même.**

### 3. Périodes de mobilité

Les périodes de séjour sont déterminées au sein des catégories afin de tenir compte au mieux des impératifs pédagogiques.

- ISIB : 2ème Master, 2ème quadrimestre (1er quadrimestre ou 1 an)
- ISEK Kiné : 1ère Master, 1er quadrimestre
- ISEK Ergo ou B.O.P. : 3ème Bachelier, 1er quadrimestre
- IESP : 2ème Bachelier, 2ème quadrimestre pour les programmes AESI et Belgica mais 3ème Bachelier, 1er quadrimestre pour EMILE, Erasmus+ et hors Europe
- IESSID : 3ème Bachelier, 1er quadrimestre
- ISES : 3ème Bachelier, 1er ou 2ème quadrimestre

### 4. Destinations

#### Pour les séjours « cours » :

Veuillez consulter la **liste des destinations par section**. Sachez toutefois que cette liste est en constante évolution .

#### Pour les séjours « stage » :

Tous les Pays « Programme » (c'est-à-dire les 28 pays UE + Norvège, Liechtenstein, Islande, FYROM, Turquie)

Vérifiez au sein de votre département s'il existe une liste de lieux de stage. Si ce n'est pas le cas, **vous devrez prospecter par vous-même**. Attention ! Tous les types d'organismes ne sont pas éligibles :

#### **Eligibles :**

- entreprises,
- centres de formation et de recherche,
- autres organismes, y compris des établissements d'un enseignement supérieur (ex : un labo dépendant d'un établissement d'enseignement supérieur), les ambassades et consulats

#### **Inéligibles :**

- institutions européennes et autres organismes de l'UE y compris les agences spécialisées
- organisations gérant les programmes européens (pour éviter les doubles financements)

Si vous souhaitez en savoir plus sur le pays de votre choix : [www.studyrama.be](http://www.studyrama.be)

### 5. Bourses

Les bourses de mobilité d'étudiants octroyées dans le cadre du programme Erasmus+ sont fixes (cf. tableau des taux). Le montant final sera déterminé sur à la fin du séjour.

#### Bon à savoir :

- **L'assistante sociale dispose d'un budget qu'elle peut octroyer aux étudiants partant en Erasmus. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez la contacter.**
- **Les personnes à besoins spécifiques peuvent introduire une demande de fonds complémentaire**

## 6. Cours de langues

### **Pour les 6 langues les plus répandues : anglais, français, néerlandais, allemand, espagnol et italien : Soutien linguistique en ligne (OLS)**

2 volets :

#### •Test/évaluation des compétences Linguistiques

Ce test est **obligatoire** pour tous les participants aux activités de mobilité Erasmus+ d'au moins 2 mois (études/stages/volontariat), ayant l'une des langues suivantes comme principale langue d'enseignement/travail : allemand, anglais, espagnol, français, italien et néerlandais.

Les participants au programme Erasmus+ mobilité doivent passer le test à deux reprises avant le début et à la fin de la période de mobilité.

Le test en ligne évalue leurs compétences linguistiques - audition, lecture et écriture - selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

#### •Cours en ligne

Après avoir passé le premier test de niveau, les participants qui ont été sélectionnés par leur institution/organisation d'envoi auront la possibilité de suivre des cours de langue gratuitement.

Les participants auront la possibilité de travailler la langue principale utilisée pour les études/le travail/l'activité de volontariat au cours de leur séjour Erasmus+.

Lien vers le site : <http://erasmusplusols.eu/fr/>

Vous n'aurez accès au test et cours en ligne qu'après avoir été sélectionné par la HE.

### **Pour les langues moins répandues : Cours intensifs de langues (EILC)**

Certains pays d'accueil proposent un cours intensif de préparation linguistique.

Les cours intensifs de langues Erasmus sont des cours spécialisés dans les langues moins répandues et moins enseignées et organisés dans les pays où celles-ci sont utilisées comme langue d'enseignement.

Les grands principes :

- durée de 2 à 6 semaines
- avec un minimum de 60 heures de cours et au moins 15 heures par semaine
- petits groupes (entre 10 et 15 étudiants)

Plus d'infos sur : <http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=erasmus&page=114>

## 7. Comment postuler?

### Informez le coordinateur Erasmus de votre département

### Informez le service des relations internationales. Comment?

Documents à envoyer au service des relations internationales en vue de la sélection de votre projet :

- Formulaire de candidature interne (s'il s'agit d'un stage, veuillez expliquer votre projet même s'il n'est pas encore totalement défini) à compléter en ligne :

<https://mobilityspaak.wordpress.com/>

- C.V. en anglais ou dans la langue du pays. Ce site peut vous aider :

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>

### Date limite de réception des dossiers

Date limite de réception des dossiers, pour les étudiants qui comptent partir :

- **un an ou au 1<sup>er</sup> quadrimestre (c.à.d. en septembre) :**

- Dépôt des dossiers pour le **1<sup>er</sup> décembre** de l'année qui précède le départ.

- Confirmation des sélections prévue aux alentours du 15 février

- **au 2<sup>ème</sup> quadrimestre (c.à.d. en janvier) :**

- Dépôt des dossiers pour le **1<sup>er</sup> avril** de l'année qui précède le départ.

- Confirmation des sélections prévue aux alentours du 15 mai

### Procédure de sélection :

La sélection des étudiants se fera par le conseil de catégorie. C'est également le conseil de catégorie qui décidera qui est prioritaire et qui sera éventuellement réorienté vers une autre destination.

### Critères de sélection

- Motivation
- Résultats obtenus au cours des années précédentes. Le départ de l'étudiant peut se trouver hypothéqué pour des raisons académiques; à ce titre, la réussite en session de juin (ou exceptionnellement, une très forte présomption de réussite en session de septembre) est indispensable.
- Maîtrise de la langue du pays
- Nombre de places disponibles dans les universités d'accueil

### Pourquoi ces critères ?

- Pour mettre un maximum de chance de votre côté.
- Parce qu'à l'étranger vous représenterez la Haute Ecole
- Parce que c'est aussi en fonction de votre prestation que certains accords seront renouvelés et d'autres pas !